

KAPM/AADW
MINISTERE DELEGUE AUPRES
DU PREMIER MINISTRE CHARGE
DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

Abidjan, le

DECISION N° 201 /MDPMEF/DGD/DU 05 FEV 2007

Portant habilitation de Madame M'LANHORO née KONE Agnès,
Directeur Général Adjoint, à signer certains actes.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES,

- VU la loi n°64-291 du 01^{er} Août 1964 portant Code des
Douanes ;
- VU le décret n°2004-97 du 29 janvier 2004, portant
Organisation du Ministère d'Etat, Ministère de l'Economie et
des Finances ;
- VU le décret n°2005-50 du 03 février 2005, portant nomination de
Monsieur GNAMIEN Konan en qualité de Directeur Général des
Douanes ;
- VU le décret n°2005-51 du 03 février 2005, portant nomination de
Madame M'LANHORO née KONE Agnès en qualité de Directeur
Général Adjoint ;
- VU l'arrêté n° 496 du 13 décembre 2005, portant délégation de
signature au Directeur Général des Douanes ;
- VU les nécessités de services ;

D E C I D E

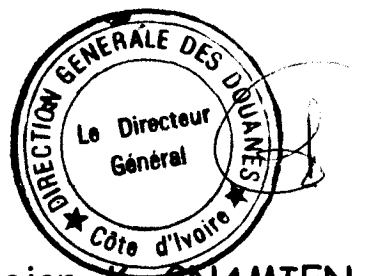
Article 1er : Madame M'LANHORO née KONE Agnès, Directeur Général Adjoint, est habilitée à signer, pour le compte de la Direction Générale des Douanes, les actes relatifs aux dossiers suivants :

- Les exonérations afférentes aux vêtements et chaussures usagés, aux médicaments et équipements médicaux et aux livres.
- Les exonérations de frais de dépôt de douane.
- Les prorogations de sommiers d'Admission Temporaire, d'entrepôt et d'exportation temporaire.
- Les affectations et mutations des agents des Douanes en complément d'effectifs.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

AMPLIATIONS :

- MDPMEF/CAB
- Toutes Directions Douanes.



COL. Major. K. GNAMIEN